



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/50/251/Corr.1 27 septembre 1995

FRANÇAIS SEULEMENT

Cinquantième session

ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Adopté par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1995

<u>Rectificatif</u>

Page 13

Point 151 doit se lire

"151. Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le ler janvier et le 31 décembre 1994."

95-29067 (F) 270995 270995